

L'an deux mil vingt-six, le seize septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marq, par convocation en date du dix septembre deux mil vingt-six, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le dix septembre deux mil vingt-six.

**Présents :** CLEMENT Sylvain, CLAISSE Fernand, MEIRE DA SILVA Albertina, FRANCKE Olivier, FLAMENT Séverine, MATTON Philippe, DEBUSSCHERE Albert, THULLIER Sabine, LAURENT Eric, DARRAS Laurent, DUGRAIN Sophie, DEKERLE Bérangère, FALLOUEY Charles, RACINET Marine, LE LAGADEC Matthieu, CNOCKAERT David, MARESCAUX Périne, SAMMARCELLI Elise, LANGLANT Margaux.

**Absents :** DESCAMPS Jacques donne procuration à MATTON Philippe, DEFFRENNES Pascale donne procuration à FALLOUEY Charles, CARDON Guillaume donne procuration à MEIRE DA SILVA Albertina.

| Effectif légal | Effectif en exercice | Présents | Absents avec procuration | Absent sans procuration |
|----------------|----------------------|----------|--------------------------|-------------------------|
| 23             | 22                   | 19       | 3                        | 0                       |

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE DA SILVA.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. La séance se déroule en présence de public.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

#### D2026-09-16/04 Sortie familiale à Walibi – Cadrage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de délibérer la création de tout tarif nouveau ou toute modification d'un tarif existant afin de pouvoir créer un cadre sécurisé pour les actions municipales.

Comme il est désormais de coutume, la commission jeunesse porte, pour la quatrième année consécutive, le projet d'une sortie pour les familles de la commune.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MEIRE DA SILVA, adjointe.

Madame MEIRE DA SILVA précise que cette année, la commission propose une sortie au parc d'attraction Walibi le samedi 17 octobre 2026.

Les frais inhérents à cette sortie ont été prévu au budget. Dans le contexte actuel et dans la continuité des exercices précédents, Madame MEIRE DA SILVA propose de solliciter une participation forfaitaire. À ces fins, avec un budget de 7000 euros est alloué pour la location de deux bus de 63 places incluant les entrées au parc (prix unitaire de 43 euros), la commission envisage une participation de 25 euros par personne.

Face au grand nombre de préinscription à cet événement familial (plus de 130 préinscrits au 16.09.2026), la Commission ad hoc propose de réserver trois bus de 53 places passant ainsi de 126 places à 159 places. Le coût associé est d'un peu moins de 2500 euros (places et transport). La recette associée sera également supérieure lissant l'impact budgétaire.

Monsieur le Maire propose d'assumer l'augmentation en dépense de fonctionnement associée à la possibilité de réserver un troisième bus pour permettre aux habitants préinscrits de participer à cette action, les crédits étant disponible au chapitre 011 – charges à caractère général.

Monsieur le Maire reprend la parole et ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- Entériner la participation forfaitaire de 25 euros pour la sortie au parc d'attraction Walibi le samedi 17 octobre 2026 ;
- Entériner le passage à trois bus de 53 places et à la réservation de 159 entrées pour le parc ;

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les dispositions de la présente délibération.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 17/09/2026,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT

La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

